



**Proposition d'une convention de groupement
de commandes pour une solution
d'environnement numérique de travail dans
les établissements scolaires du Grand Est**

Rapport n° CP/2017/467

Service gestionnaire :

J3-Collèges

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin poursuit son engagement en faveur des collèges, au travers de la mise à disposition d'un espace numérique de travail à destination des enseignants, des collégiens et de leur famille.

Le rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de conclure une convention de groupement de commandes pour une solution d'environnement numérique de travail dans les établissements scolaires du Grand Est, dans la continuité de l'espace actuel (ENTEA).

Cette proposition répond à l'objectif « Ouverture à la révolution numérique » de l'axe du Plan « Actions éducatives et Collèges » adopté le 20 mars 2017 pour l'épanouissement et la réussite scolaire des collégiens.

Le code de l'éducation, en son article L. 213-2, indique : « Le Département a la charge des collèges. Il en assure la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement. A ce titre, l'acquisition et la maintenance des infrastructures et des équipements, dont les matériels informatiques et les logiciels prévus pour leur mise en service, nécessaires à l'enseignement et aux échanges entre les membres de la communauté éducative sont à la charge du Département».

L'espace numérique du travail répond à ce dernier point et consiste à créer un intranet et un extranet informatique fournissant aux usagers (professeurs, élèves, administration, parents d'élèves) un point d'accès unique à l'ensemble des ressources et des services numériques en rapport avec leur activité dans l'établissement scolaire.

Le marché ENTEA actuel, détenu par la société ITOP, est géré par les 216 EPLE d'Alsace, a été mis en service depuis la rentrée scolaire 2014 et peut être reconduit, annuellement durant la période transitoire.

Ce marché n'inclut dans son périmètre que les collèges et lycées d'Alsace. Au vu de l'efficacité et de la qualité du dispositif mis en place en Alsace, la Région Grand Est souhaite l'étendre aux 10 Départements.

Cette approche coordonnée constituerait une avancée pour le service public. Il est donc proposé de constituer un groupement de commandes entre la région Grand Est et les 10 Départements pour la mise en œuvre et le déploiement d'un espace numérique de travail (ENT) unique dénommé « groupement de commandes pour une solution d'environnement numérique de travail dans les établissements scolaires du Grand Est ».

Le projet de convention correspondante et constitutive du groupement de commande a été rédigé en concertation avec les Collectivités partenaires.

Ce rapport propose à la Commission Permanente d'approuver les termes du projet de convention constitutive de groupement de commandes pour une solution d'environnement numérique de travail dans les établissements scolaires du Grand Est à conclure entre la Région Grand Est et les 10 Départements, dont le Département du Bas-Rhin.

La commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation, lors de la réunion du 12 octobre 2017 a émis un avis favorable au présent rapport.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide du principe de la mise en œuvre et du déploiement d'un espace numérique de travail (ENT) unique aux lycées publics de la région Grand Est et aux collèges publics des dix Départements de la région Grand Est, incluant les collèges publics du Département du Bas-Rhin, par extension du modèle alsacien ;

- décide d'adhérer au groupement de commande dénommé « groupement de commandes pour une solution d'environnement numérique de travail dans les établissements scolaires du Grand Est » ;

- décide d'approuver les termes du projet de convention constitutive du groupement de commande, ci-joint, dénommé « groupement de commandes pour une solution d'environnement numérique de travail dans les établissements scolaires du Grand Est » ;

- décide d'autoriser son Président à signer cette convention.

Strasbourg, le 26/10/17

Le Président,



Frédéric BIERRY